

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix

Présents : 18 soit 771 voix

Votants (dont X pouvoirs) : 24 dont 6 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre

le Comité Syndical étant réuni à Rieux (56) après convocation légale,

Date de convocation : le 10/12/2021

Étaient présents : Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay — Jean RONSIN, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :

Rita SCHLADT, Communauté de communes de la région de Blain donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Patrick HERVIOU, Saint Méen Montauban Communauté donne pouvoir à Jean RONSIN, Montfort Communauté – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique – Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté donne pouvoir à Pascal HERVE, Rennes Métropole – François CHENEAU, CARENE donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique.

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande — Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté — Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté – Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan – François CHENEAU, CARENE Saint-Nazaire Agglomération – Eric PROVOST, CARENE Saint-Nazaire Agglomération.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

DCS_n°2021_60

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

9- BUDGET PRINCIPAL : Exercice 2022 Budget primitif

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 26 novembre 2021.

BP 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses nouvelles	5 975 0000 €	6 075 000 €	10 566 500 €	9 266 500 €
Estimation des reports 2021	220 000 €	220 000 €		
Reprise anticipée des résultats 2021	100 000		/	1 300 000 €
Total	6 295 000 €	6 295 000 €	10 566 500 €	10 566 500 €

Pour conforter l'équilibre global du budget, il est proposé de procéder à la reprise partielle et anticipée des résultats 2021 sur le budget 2022 à hauteur de 1 500 000 € sur un excédent global de fonctionnement estimé à 1 800 000 €, avec affectation de 200 000 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.

- **Section d'investissement : 6 075 000 €**

En dépenses, outre le paiement du capital des emprunts pour 200 000 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Des crédits sont inscrits pour lancer une étude pour la définition d'une stratégie en matière de système d'information (28 000 €), le maintien du patrimoine immobilier (30 000 €), l'acquisition de logiciel en matière de gestion du temps de travail et le maintien à niveau du matériel informatique (36 000 €), l'achat de véhicules (95 000 €), l'acquisition de mobiliers et bureaux (19 000 €), l'acquisition de matériel de prélèvement, de tablette et l'acquisition d'un logiciel de bancarisation des données pour le suivi de la qualité de l'eau (50 000 €).

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

Ouvrages :

Des crédits sont inscrits pour 831 000 € pour divers travaux sur les ouvrages de la Vilaine Aval et les barrages de Vilaine Amont : des dépenses récurrentes pour l'entretien des ouvrages et du matériel (travaux de sécurité sur le barrage d'Arzal et le pont de Cran, rénovation des batardeaux, remplacement de pompes hydrauliques et entretiens des compresseurs sur le barrage d'Arzal), le début des études réglementaires et de maîtrise d'œuvre des travaux de confortement des gabions du barrage d'Arzal et du nouveau bâtiment de la passe à poissons, ainsi que le démarrage d'un programme de rénovation et de mise en sécurité sur trois ans des organes hydrauliques et d'exploitation des barrages de Vilaine amont.

Protocoles PI :

Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la protection de l'île de Redon et la réalisation de travaux pour le confortement de la digues de St Nicolas de Redon (258 000 €) , travaux de sécurisation des retenues existantes sur le bassin de la Chère et maîtrise d'œuvre pour la construction de nouvelles retenues en amont de Châteaubriant (574 800 €), maîtrise d'œuvre du nouveau projet de protection contre les submersions marines à Damgan (60 000 €), installation de station limnimétrique sur le territoire de la communauté de communes de la région de Blain (20 000 €).

Protocoles GEMA (essentiellement des travaux pour compte de tiers) :

Des travaux sur les milieux aquatiques, les ouvrages, les moulins et les travaux bocagers :

- 920 000 € pour l'unité de gestion Vilaine Aval
- 749 500 € pour l'unité de gestion Vilaine Amont Ouest
- 1 464 000 € pour l'unité de gestion Vilaine Amont Est

Des dépenses liées à l'installation des nouvelles équipes sur les unités de gestion Ouest et Est pour un montant de 142 000 € (véhicule, informatique, mobiliers....)

En recettes, outre le FCTVA pour 285 000 €, il y a des subventions pour 387 000 €, des amortissements pour 1 420 500 €, le virement de la section de fonctionnement de 235 880 €, l'excédent capitalisé de 200 000 €, la participation de Chateaubriant Derval pour le financement des travaux sur l'ouvrage de Moisdon (119 000 €) et la participation des EPCI et des divers financeurs (AELB, Région, Département) pour le financement des actions GEMA à hauteur de 3 133 500 €.

• **Section de fonctionnement : 10 566 500 €**

En dépenses, les charges à caractère général sont à 3 698 430 €

- 2 506 330 € pour les compétences socles y compris les dépenses pour les barrages de Vilaine amont (367 580 €)
- 1 192 100 € pour les compétences à la carte, dont 757 900 € pour la GEMA et 434 200 € pour la PI

La masse salariale passe à 4 980 000 € (y compris le personnel à la carte)

Les autres charges de gestion courante passent à 196 200 € (dont 116 200 € pour l'utilisation des droits informatique)

Les dépenses imprévues s'élèvent à 30 000 €.

Les intérêts de la dette passent de 67 000 € à 61 000 €

Les autres charges de gestion s'élèvent à 76 500 €

Les opérations d'ordre dont la dotation aux amortissements s'élèvent à 1 420 500 €
Cette répartition des charges permet de porter le virement à la section d'investissement à 235 800 €

En recettes, conformément aux orientations budgétaires du 26 novembre 2021, la participation statutaire des EPCI est de 720 000 €, celle des syndicats d'eau de 300 000 € et celle du collège Département/Région est de 180 000 €. Les autres recettes sont principalement amenées par le budget de l'eau potable (2 M€), du SYMEVAL (100 K€) de subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...) de l'ordre de 3 834 675 € dont 1 639 325 € pour les missions socles et 2 195 350 € pour les missions à la carte, des reversements pour les protocoles PI et GEMA de 1,9 M €

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des 771 voix sur 771 le budget principal 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY